



Herbier
Louis-Marie



Concours : confection d'un herbier

L'Herbier Louis-Marie de l'Université Laval lance le concours « **confection d'un herbier** » qui a pour but d'encourager la récolte et la conservation de plantes de notre patrimoine végétal.

Le concours s'adresse à toute personne intéressée par la botanique et la biodiversité.

Le concours « **confection d'un herbier** » comprend l'octroi d'une **bourse de 1000\$ et d'une bourse de 500\$** attribuées aux 2 personnes ayant présenté les herbiers jugés les plus complets par un comité d'évaluation de l'Herbier Louis-Marie.

Afin de se conformer aux règles du concours « **confection d'un herbier** », les participant(e)s doivent consulter le document d'information à propos de la confection d'un herbier dans le site internet de l'Herbier Louis-Marie (<http://www.herbier.ulaval.ca>). SVP bien lire le paragraphe portant sur l'éthique.

Chaque participant(e) doit tenir compte des consignes suivantes :

1. Chaque participant(e) doit être la personne qui a dûment récolté les spécimens.
2. Confectionner un herbier d'au moins **150 taxons de plantes vasculaires** du Québec.
3. Les plantes récoltées sont **indigènes** ou **introduites**. L'herbier comprend un **maximum de 25 %** des récoltes composées de plantes introduites à la condition qu'elles soient naturalisées. Les plantes cultivées, de jardin ou de champ de culture, ne sont pas acceptées.
4. Les espèces choisies ne doivent pas figurer sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec (**consulter le site internet du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec** http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/PMV_Qc_07072008.pdf).
5. Aucun spécimen récolté ne doit provenir du campus de l'Université Laval.
6. Les spécimens récoltés doivent provenir de localités variées.
7. On encourage la récolte de plantes appartenant à plusieurs familles.
8. Les spécimens récoltés devraient être le plus complet possible.
9. Le montage des spécimens doit être fait sur des cartons blancs de qualité archive (sans acide) et de dimension standard.
10. L'information consignée sur chaque étiquette doit être la plus complète possible : le nom latin de la plante, la localité de la récolte incluant les coordonnées géographiques géolocalisées, l'habitat, le numéro de récolte, le nom de la personne ayant récolté la plante, la date de la récolte, ainsi que le nom de la personne ayant identifié la plante.
11. L'information consignée sur l'étiquette doit être **fiable** et **vérifiable**, étant donné qu'il s'agit de données qui pourront être éventuellement utilisées dans des **projets scientifiques**.
12. **Les plantes présentées dans le cadre du concours sont léguées à l'Herbier Louis-Marie.**
13. Les plantes ne doivent pas avoir été récoltées dans le cadre d'un travail rémunéré à cet effet.

Inscription au concours « confection d'un herbier » **au plus tard le 31 août 2011** sur le site internet de l'Herbier Louis-Marie (www.herbier.ulaval.ca) ou par la poste. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de l'Herbier Louis-Marie.

Date limite de la remise de l'herbier : **15 novembre 2011**

Date de l'annonce des bourses : Janvier 2012

Principaux critères d'évaluation de l'herbier

Exactitude des identifications botaniques

Qualité des spécimens récoltés (organes présents, étalage, préservation des couleurs)

Qualité des étiquettes (clarté et précision de l'information, etc.)

Personne ressource : Annie St-Louis (Annie.St-Louis@herbier.ulaval.ca)



Herbier
Louis-Marie

Concours Confection d'un herbier

Formulaire d'inscription

Veuillez compléter et retourner le formulaire d'inscription au concours **avant le 31 août 2011**.

Par courriel : annie.st-louis@herbier.ulaval.ca

Par la poste : 1030 rue de la médecine, Pavillon Charles-Eugène Marchand, Local 0262, Université Laval,
Québec (Québec) G1V 0A6, Canada

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Occupation : _____

Pour les étudiants : (veuillez cocher si applicable).

- Je présenterai mon herbier dans le cadre du cours BIO2301-Herbier dispensé à l'Université Laval.
Mon herbier vous sera transmis par Madame Monique Poulin, responsable du cours.

Conditions à respecter :

Tous les herbiers soumis dans le cadre du concours demeurent la propriété de l'Herbier Louis-Marie.

Les espèces choisies ne doivent pas figurer sur la liste des plantes menacées ou vulnérables du Québec.

Date limite de la remise de l'herbier : **15 novembre 2011**
(0262 Pavillon Charles-Eugène-Marchand, Université Laval)

Signature : _____ Date : _____

(signature électronique acceptée)